

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 23 MAI 2019

—





1

INTRODUCTION ET ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

- 1- Introduction du Président de l'assemblée**
- 2- Présentation des activités du Groupe en 2018, des perspectives 2019-2022, de l'intégration de Zodiac Aerospace et du premier rapport intégré de Safran**
- 3- Présentation des résultats 2018**
- 4- Rapports du conseil d'administration**
 - ◆ Gouvernance
 - ◆ Rémunérations
 - ◆ Présentation des résolutions
- 5- Rapports des commissaires aux comptes**
- 6- Questions réponses**
- 7- Vote des résolutions**



**POWERED
BY TRUST**



2

ACTIVITÉS DU GROUPE EN 2018 PERSPECTIVES 2019-2022 POINT SUR L'INTÉGRATION DE ZODIAC AEROSPACE PREMIER RAPPORT INTÉGRÉ DE SAFRAN

Bilan de l'année 2018

Des résultats financiers et opérationnels excellents

- ◆ Objectifs financiers 2018 atteints ou dépassés
- ◆ Amélioration de la marge opérationnelle courante dans toutes les activités et redressement opérationnel et financier de Zodiac Aerospace engagé, notamment pour Aircraft Interiors
- ◆ Niveau record de livraisons de moteurs CFM (CFM56 et LEAP): 2 162 unités livrées en 2018 (+13,6 %), dont 1 118 LEAP

Renforcement du statut de fournisseur de référence auprès des avionneurs

- ◆ Finalisation de l'acquisition de Zodiac Aerospace
- ◆ Pérennisation du contrat de fournisseur unique d'Airbus pour la nacelle du LEAP-1A
- ◆ Création d'une JV à 50-50 avec Boeing (nommée Initium Aerospace) pour les Groupes Auxiliaires de Puissance (APU)



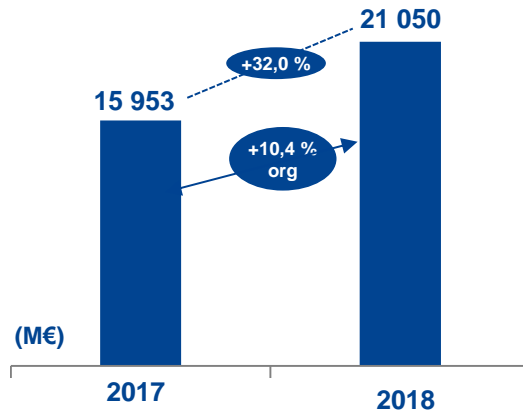
Ligne d'assemblage du LEAP



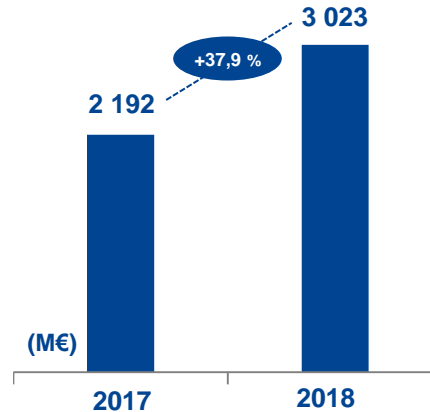
Cabine ECOS

Les chiffres clefs de l'année 2018

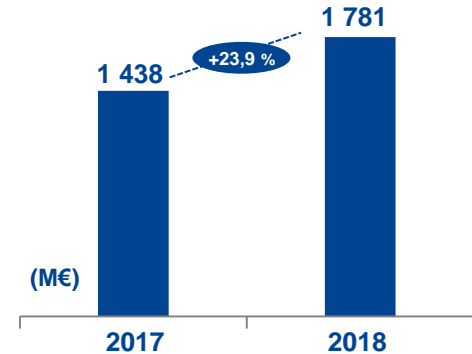
Croissance de 32,0 % du chiffre d'affaires ajusté⁽¹⁾
 (y compris 3,8 Mds€ de Zodiac Aerospace)
 Forte croissance organique de 10,4 %



Croissance de 37,9 % du résultat opérationnel courant ajusté⁽¹⁾
 (y compris 290 M€ de Zodiac Aerospace)



Forte génération de cash flow libre de 1 781 M€
 (y compris 92 M€ de Zodiac Aerospace)



(1) 2017 retraité de l'application IFRS 15

Propulsion aéronautique et spatiale – Faits marquants (1/2)

Transition CFM56-LEAP

- ◆ Montée en cadence du LEAP
 - > 1 118 moteurs LEAP livrés en 2018 par rapport à 459 moteurs en 2017
 - > Le coût du LEAP a diminué de 26 % en 2018 par rapport à 2017
- ◆ Objectif de plus de 1 800 livraisons LEAP en 2019 et poursuite de la réduction des coûts de production
- ◆ Demande encore soutenue pour les moteurs CFM56
 - > 1 044 unités livrées en 2018 contre 1 444 en 2017
 - > Plus d'un milliard d'heures de vol et 33 239 moteurs produits
 - > Poursuite de la baisse des cadences en 2019

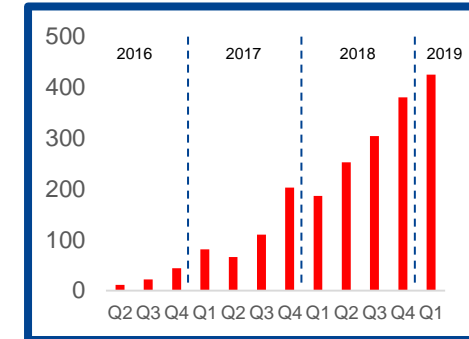
Succès commerciaux du moteur LEAP

- ◆ 3 211 commandes et intentions d'achats enregistrées en 2018
- ◆ Carnet de commandes et intentions d'achats de 15 329 moteurs au 31 mars 2019
- ◆ 59 % de part de marché sur la famille A320neo au 31 mars 2019

En opération chez 100 compagnies aériennes avec plus de 4,4 millions d'heures de vol accumulées à la fin du mois d'avril 2019



Ligne d'assemblage du LEAP



Montée en cadence du LEAP

Propulsion aéronautique et spatiale – Faits marquants (2/2)

Forte croissance de l'indicateur des activités de services pour moteurs civils

- ◆ 12,2 % (en US\$) en 2018 vs 2017
- ◆ Environnement favorable, utilisation élevée de la flotte, forte consommation de pièces de rechange lors des passages en atelier

Progrès du développement des turbines d'hélicoptères en 2018

- ◆ Certification de l'Arriel 2H (sélectionné pour l'hélicoptère léger AC312E d'AVIC) par l'EASA
- ◆ Certification de l'Arrano 1A (sélectionné pour l'hélicoptère moyen H160 d'Airbus Helicopters) visée en 2019
- ◆ Succès des essais au sol du Système de Propulsion Hybride-Electrique (SPHE) de Safran en 2018
 - Bell a annoncé que son nouveau VTOL*, le Bell Nexus, serait la première application du SPHE de Safran

Moteur d'avion de combat européen de nouvelle génération

- ◆ Partenariat entre Safran et MTU Aero Engines pour le futur système de combat aérien franco-allemand (SCAF)
- ◆ Mise en service de l'avion prévue pour 2040



Ligne de montage des modules fan du LEAP



Ligne d'assemblage de l'Arriel 2D

*Vertical Take-off and Landing aircraft (Aéronef à Décollage et Atterrissage Verticaux)

Equipements aéronautiques, Défense et Aerosystems – Faits marquants

Equipements aéronautiques

- ◆ Hausse des cadences, notamment les nacelles d'A320neo (+203 unités vs 2017)
- ◆ Succès commercial pour les freins carbone, avec une base installée de 9 700 avions et de nouveaux contrats couvrant plus de 1 000 avions
- ◆ Une croissance organique des activités de services de 9,9 %

Défense

- ◆ Poursuite de la croissance organique
- ◆ Acquisition d'ElectroMechanical Systems de Collins Aerospace qui permet d'atteindre une taille critique dans le domaine des actionneurs électriques et des commandes de vol (~500 M\$ de chiffre d'affaires)

Aerosystems

- ◆ Hausse des cadences (toboggans d'évacuation pour les A320neo, 737 max, 787 ; premières livraisons pour le 777X)
- ◆ Sélection par Dassault Aviation pour fournir les systèmes de distribution électrique et de cockpit, ainsi que les systèmes de contrôle de carburant pour le Falcon 6X
- ◆ Plusieurs sélections du système RAVE In-Flight Entertainment (IFE) :
 - Une compagnie aérienne du Moyen-Orient majeure pour équiper ses 50 futurs A321neo
 - Une des principales compagnies aériennes européennes pour équiper la nouvelle cabine de ses A350 et A330 en 2019



A330neo



Train d'atterrissage

Aircraft Interiors – Faits marquants

Seats

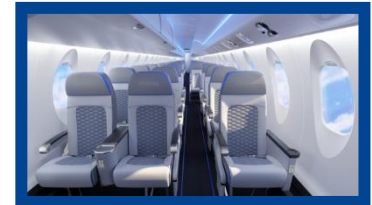
- ◆ Amélioration de la performance opérationnelle en France et aux États-Unis en 2018, et au Royaume-Uni depuis quelques mois
- ◆ Succès commerciaux :
 - > Ethiopian Airlines pour sa commande supplémentaire d'A350
 - > une compagnie aérienne européenne majeure pour un projet en retrofit d'avions long-courrier
 - > une compagnie aérienne majeure pour une commande importante d'A220



Sièges classe affaire

Cabin

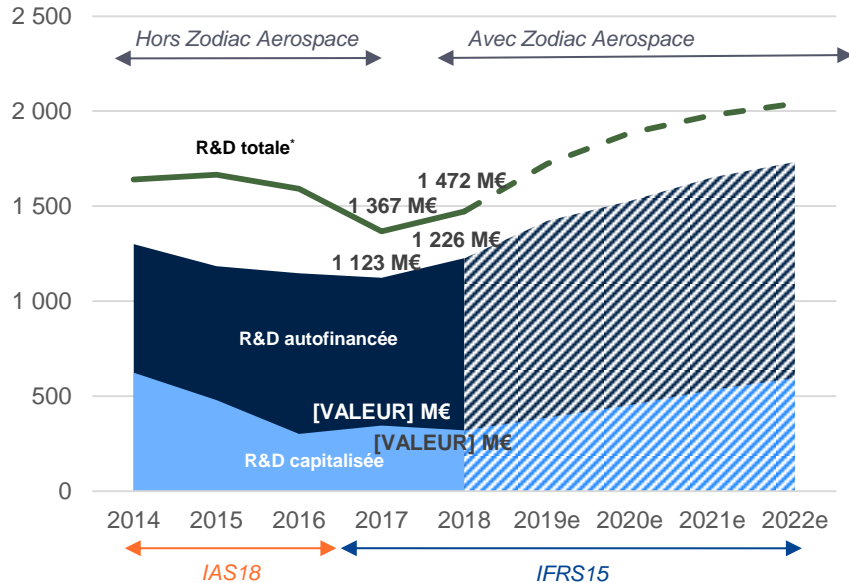
- ◆ Amélioration de la performance opérationnelle notamment pour les livraisons de la cabine pour l'A220, des toilettes pour l'A350 et du produit SpaceFlex v2 pour l'A320 et l'A321
- ◆ Succès commerciaux :
 - > Delta Airlines pour fournir la nouvelle cabine pour ses avions régionaux Bombardier CRJ Series
 - > Ryanair pour fournir les galleys de sa nouvelle commande de 737
 - > Signature d'un partenariat avec Airbus pour de nouvelles installations de couchage sur le pont inférieur



© Bombardier

Cabine Atmosphere

Les dépenses totales de R&D (en M€)



Note: Données retraités pour 2014-2016 (hors Espace et Sécurité)

* L'effort total de R&D comprend la R&D vendue à des tiers, la R&D autofinancée et la R&D capitalisée

2018 :

R&D autofinancée 2018 en hausse de 103 M€

Les dépenses de Recherche & Technologie (R&T) ont augmenté de 100 M€ afin de préparer la nouvelle génération de produits, conformément à la feuille de route

Tendances pour 2019 :

Hausse de la R&D autofinancée en 2019

- ◆ Poursuite des efforts de R&T
- ◆ Rattrapage pour Aerosystems et Aircraft Interiors

Tendances pour 2022 :

Plus de 600 M€ de dépenses autofinancées de R&T et innovation

Les perspectives 2019 - 2022

Pour l'année 2019, Safran est en avance sur ses perspectives 2019 :

- ◆ La performance organique au cours du 1^{er} trimestre 2019 évolue à un rythme supérieur aux perspectives 2019 ;
 - Les hypothèses qui sous-tendent les perspectives 2019 restent globalement inchangées par rapport à l'annonce des résultats de 2018, le 26 février 2019.
 - L'hypothèse concernant l'impact négatif de la transition CFM56-LEAP sur le résultat opérationnel courant ajusté de la Propulsion sera ajustée en temps voulu pour prendre en compte les évolutions de la situation du 737 MAX et la demande globale de moteurs de rechanges.
- ◆ Safran surveille attentivement les impacts liés à la situation du 737 MAX et adaptera son plan de production si nécessaire.

Lors de sa journée investisseurs de novembre 2018, Safran a rendu publiques ses perspectives à horizon 2022 :

- ◆ Une croissance organique du chiffre d'affaires ajusté entre 4 % et 6 % par an entre 2019 et 2022
- ◆ Une marge opérationnelle courante comprise entre 16 % et 18 % en 2022
- ◆ Un taux de conversion du résultat opérationnel courant en cash flow libre supérieur chaque année à 50 % et tendant à dépasser 60 % en 2022

L'intégration de Zodiac Aerospace

A l'issue de la prise de contrôle de Zodiac Aerospace le 13 février 2018, mise en place d'une équipe d'intégration visant à :

- ◆ Mettre en œuvre les synergies annoncées : synergies 2018 réalisées comme prévu, augmentation à venir en 2019
- ◆ Renforcer le management et redresser les programmes les plus critiques
- ◆ Restaurer la performance opérationnelle et industrielle

L'Assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2018 a autorisé la fusion par absorption de Zodiac Aerospace (réalisée au 1er décembre 2018)

Depuis le 1^{er} décembre 2018, intégration de la marque « Safran » dans la dénomination des nouvelles activités issues de Zodiac Aerospace (Safran Aerosystems, Safran Cabin et Safran Seats)

Depuis le début de l'année 2019 Travaux pour regrouper sous un même pilotage opérationnel les activités pour lesquelles des complémentarités ont été identifiées (dont certaines issues de Zodiac Aerospace et qui s'inscrivent dans la mise en œuvre de la feuille de route stratégique du groupe notamment l'avion plus électrique et la cabine connectée

Le premier rapport intégré de Safran

En 2019, Safran s'inscrit pour la 1^{ère} fois dans une démarche de reporting intégré

Le rapport intégré présente le Groupe et ses ambitions de manière nouvelle :

- ◆ Présentation synthétique et globale du Groupe, de sa mission, de sa stratégie et de ses orientations avec une approche prospective
- ◆ Explicitation du modèle d'affaires et des modalités de partage de la valeur créée par le Groupe entre toutes ses parties prenantes (actionnaires, salariés, puissance publique, usagers du transport, ONG etc.)
- ◆ Description de la contribution de Safran aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et, plus spécifiquement, de la contribution du Groupe aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre du secteur aérien

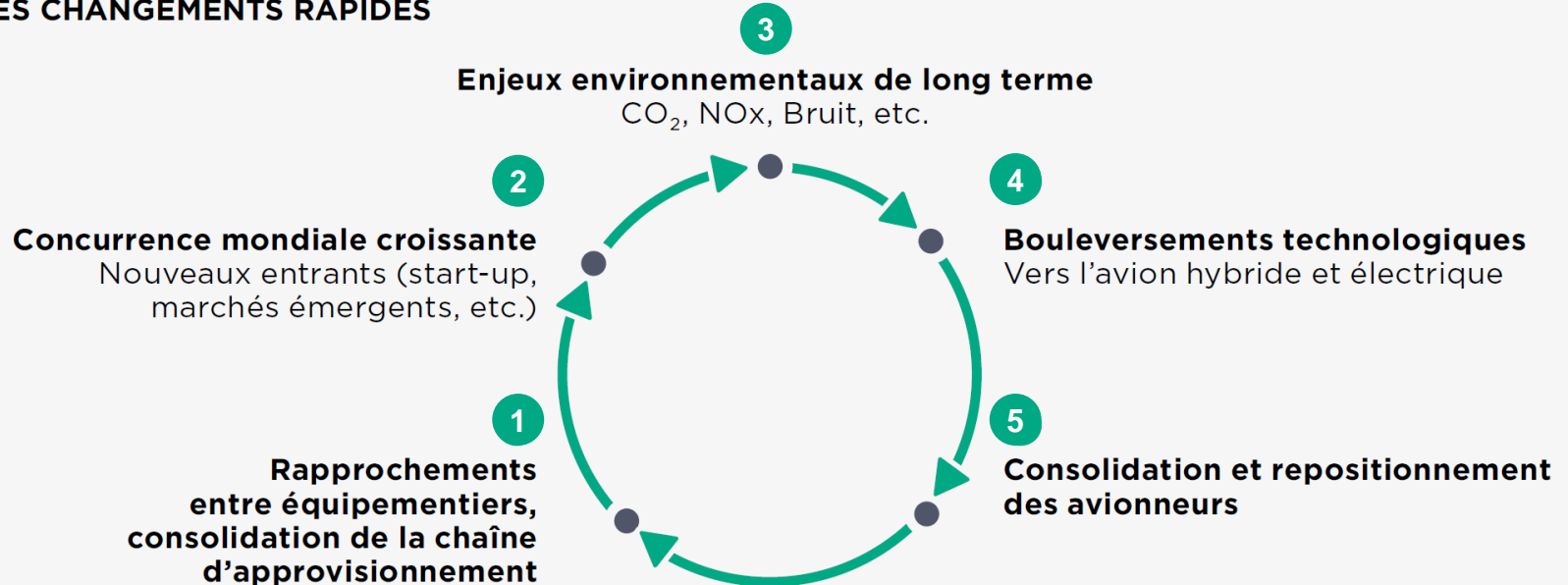
Safran s'inscrit dans la durée : le reporting intégré est une démarche incrémentale, qui a vocation à s'enrichir chaque année



S SAFRAN

Un paysage de l'industrie aéronautique en évolution

DES CHANGEMENTS RAPIDES



Safran s'appuie sur un modèle d'affaires robuste

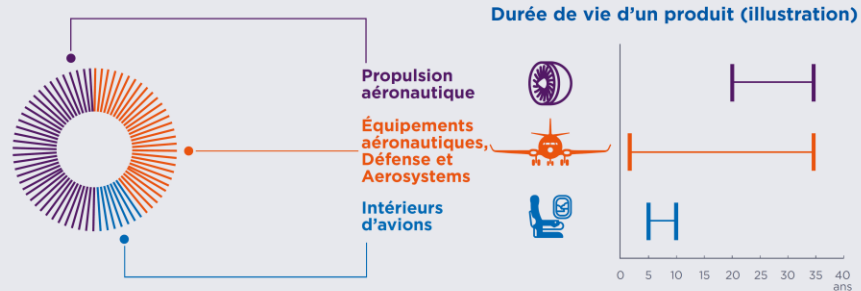
NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES



Notre force : préparer simultanément le court terme et le long terme

- ◆ Innovation durable
- ◆ Excellence opérationnelle
- ◆ Agilité
- ◆ Comportement responsable

UN PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS ÉQUILIBRÉ



La contribution de Safran aux objectifs de développement durable (1/2) : les enjeux environnementaux



Des objectifs de réduction des émissions de CO₂ ambitieux pour l'industrie aéronautique

- ◆ -50 % des émissions par rapport au niveau de 2005 d'ici 2050

Des avancées majeures grâce aux innovations du Groupe

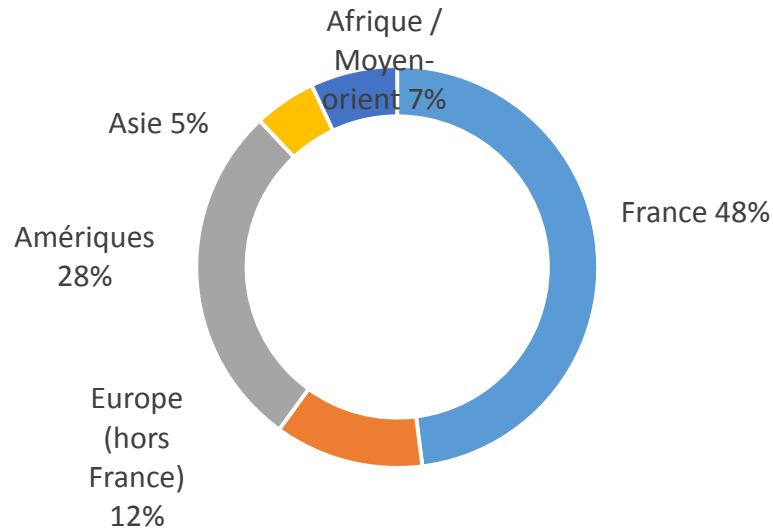
- ◆ Le LEAP : -15 % des émissions de CO₂ par rapport au CFM56, -50 % des émissions de NO_x
- ◆ Les apports de la fabrication additive et des matériaux composites
- ◆ Des travaux en cours sur de nouvelles technologies de rupture comme l'Open Rotor

Une politique bas carbone mise en place en 2018

- ◆ Politique globale concernant les sites de Safran, les produits du Groupe, les infrastructures
- ◆ Cette politique rejoint les efforts du Groupe en matière de maîtrise des risques liés aux substances chimiques, gestion des déchets et préservation des ressources en eau

La contribution de Safran aux objectifs de développement durable (2/2): les enjeux sociaux

Ventilation géographique des effectifs (2018)



92 639 collaborateurs au 31 décembre 2018

13 050 recrutements en 2018

◆ 45 000 recrutements prévus dans les 4 prochaines années

84 % des collaborateurs ont suivi une formation dans l'année

96 % des emplois sont durables

Une baisse continue des accidents du travail

◆ Taux de fréquence des accidents du travail : 2,2 en 2018 vs. 2,7 en 2017

67 % des salariés sont actionnaires et détiennent ~7% du capital du Groupe

Un taux d'absentéisme faible : 2,6 %

Une mission et une feuille de route claires

Notre mission :

Contribuer durablement à un accès au ciel plus libre, plus confortable, plus sûr et plus propre

Notre feuille de route

Faire du LEAP la nouvelle success story de l'aéronautique mondiale, en partenariat avec notre partenaire historique GE Aviation

Réussir l'intégration de Zodiac Aerospace et tenir les engagements en matière de redressement et de synergies

Investir pour renforcer notre position de motoriste complet et devenir l'équipementier de référence de l'aéronautique mondiale d'ici 15 ans



**POWERED
BY TRUST**



3

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 2018

Avant-propos

Données ajustées

Les informations contenues dans cette présentation sont en données ajustées et concernent les activités poursuivies¹ (sauf indication contraire).

Application d'IFRS 15

Tous les chiffres sont présentés en application d'IFRS 15, et les comparaisons sont établies par rapport aux comptes 2017 retraités afin de tenir compte de l'application d'IFRS 15.

Consolidation de Zodiac Aerospace

Les anciennes activités de Zodiac Aerospace (Aerosystems et Aircraft Interiors) ont été consolidées par intégration globale dans les états financiers de Safran le 1^{er} mars 2018.

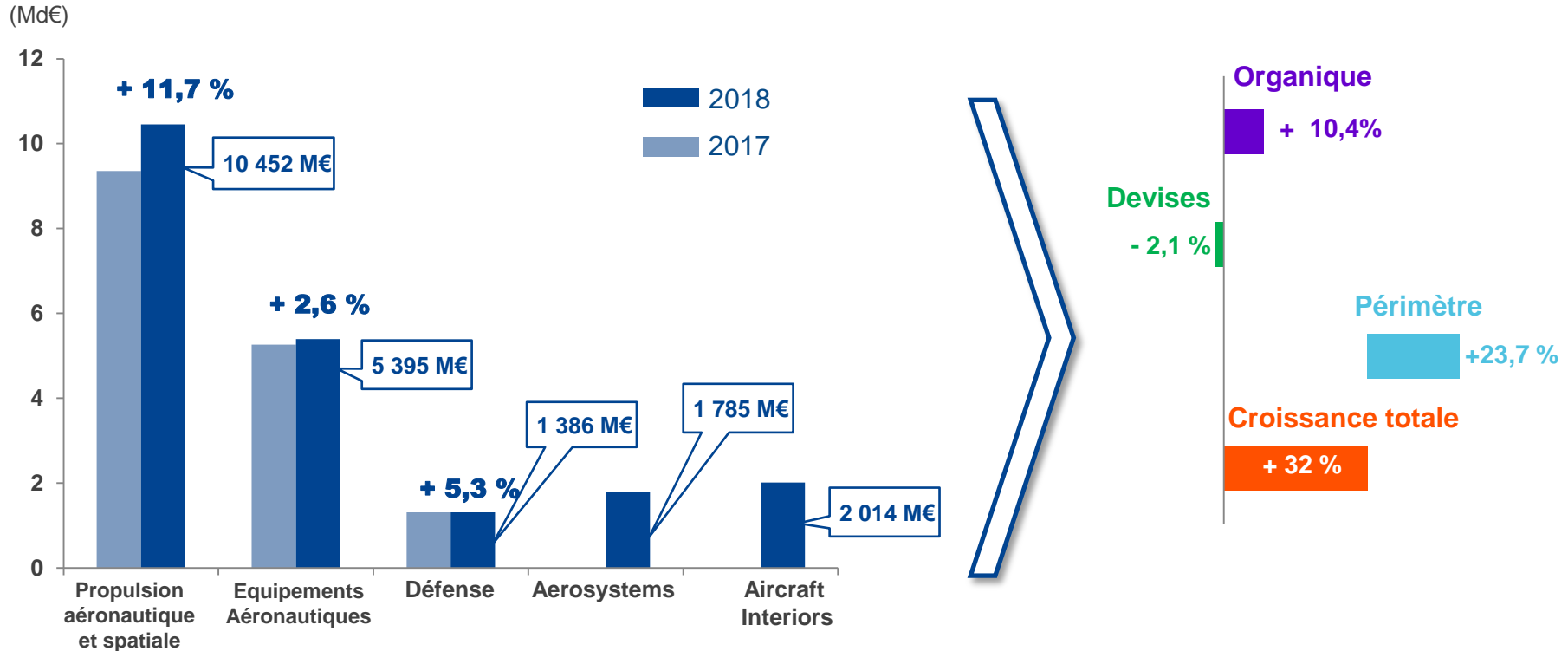
Croissance organique

Sur une base organique, la variation du chiffre d'affaires est calculée en excluant les effets de périmètre (notamment la contribution en 2018 de dix mois de Zodiac Aerospace) et les effets de change.

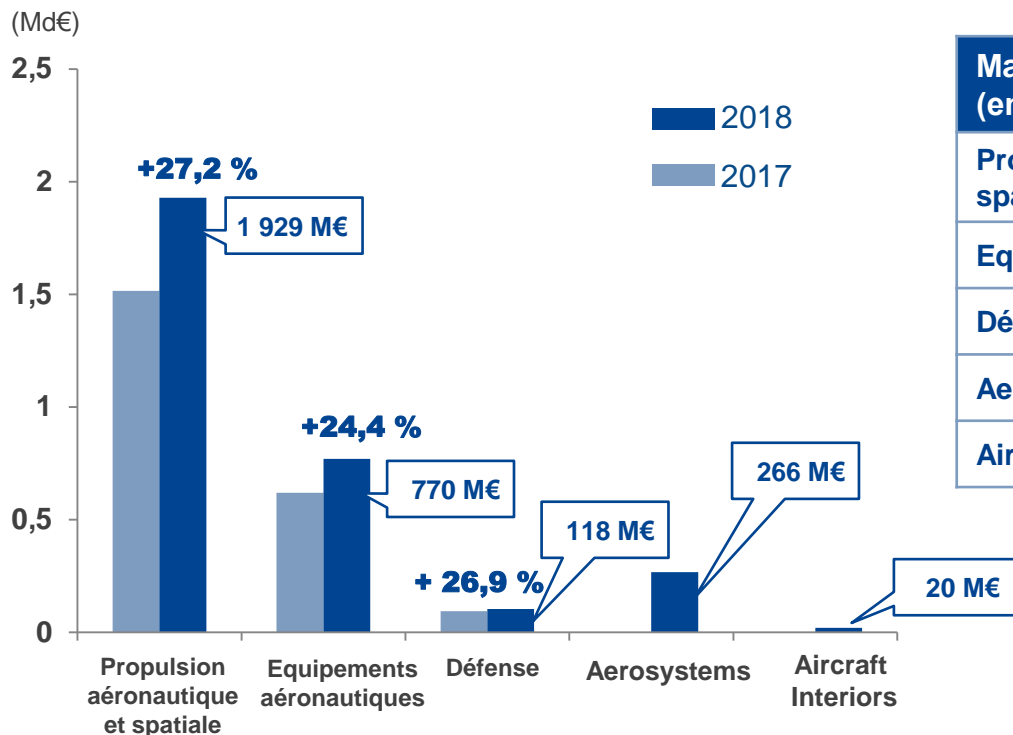
Compte de résultat ajusté

(En M€)	2017 (AG du 25/05/2018)	2017 (retraité d'IFRS 15)	2018	Variation
Chiffre d'affaires	16 521	15 953	21 050	+ 32 %
Résultat opérationnel courant	2 470	2 192	3 023	+ 37,9 %
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>15,0 %</i>	<i>13,7 %</i>	<i>14,4 %</i>	
Autres produits et charges opérationnels non courants	(90)	(90)	(115)	
Résultat opérationnel	2 380	2 102	2 908	
Résultat net des activités poursuivies	1 864	1 624	2 059	
Résultat net des activités cédées	826	831	-	
Résultat de la période	2 687	2 455	2 059	
Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(64)	(62)	(78)	
Résultat net – part du Groupe	2 623	2 393	1 981	
<i>dont des activités poursuivies</i>	<i>1 801</i>	<i>1 563</i>	<i>1 981</i>	+ 26,7 %
BNPA (de base, en €)	6,39	5,84	4,60	
<i>dont des activités poursuivies</i>	<i>4,39</i>	<i>3,81</i>	<i>4,60</i>	

Chiffre d'affaires ajusté 2018 par activité et évolution par rapport à 2017

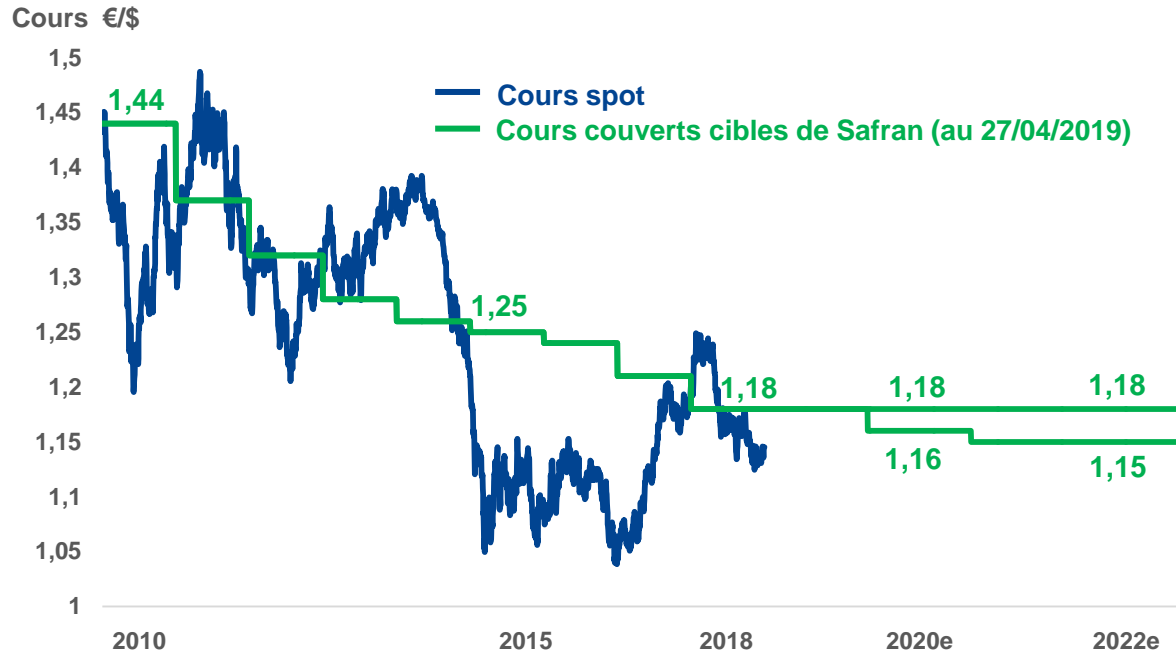


Résultat opérationnel courant ajusté 2018 par activité et évolution par rapport à 2017



Marge opérationnelle courante (en % du chiffre d'affaires)	2017	2018
Propulsion aéronautique et spatiale	16,2 %	18,5 %
Equipements aéronautiques	11,8 %	14,3 %
Défense	7,1 %	8,5 %
Aerosystems	-	14,9%
Aircraft Interiors	-	1%

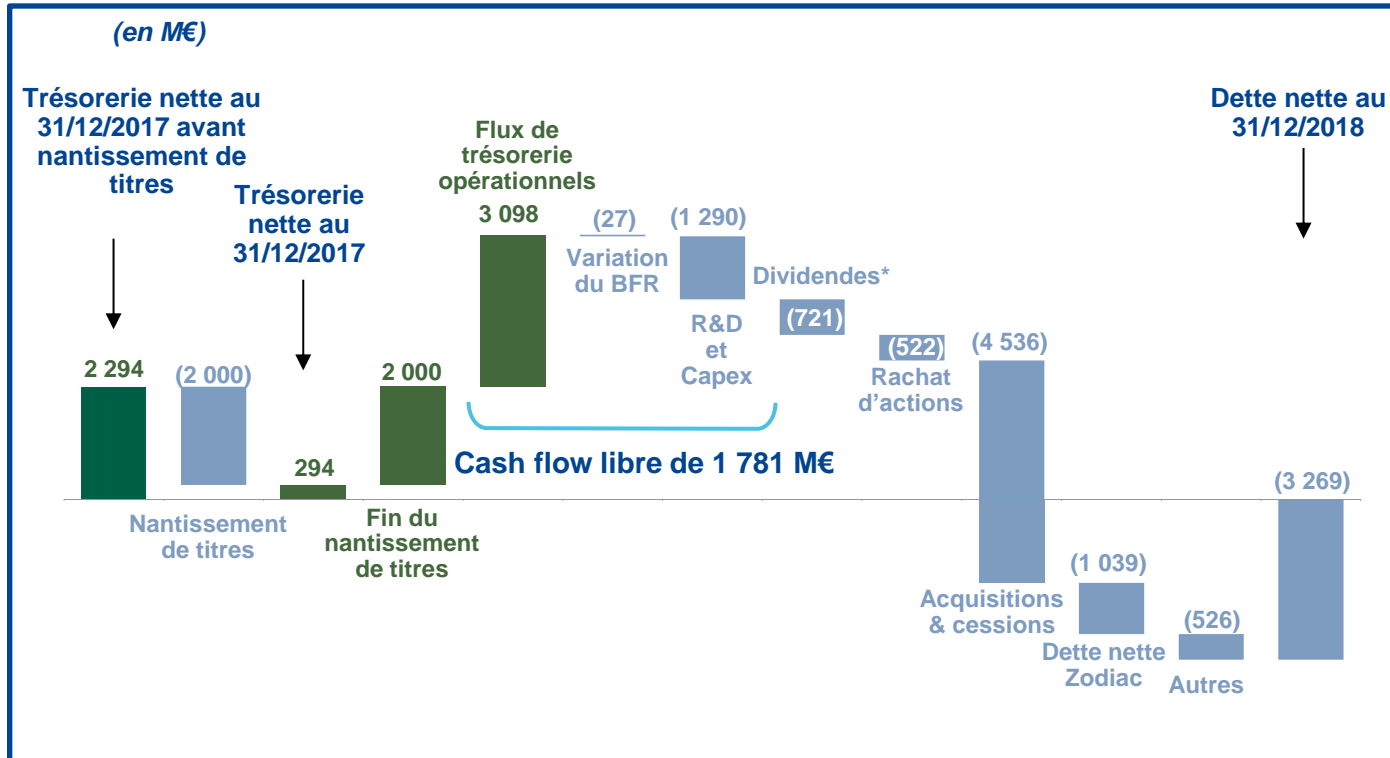
Politique de couverture de change



- Une exposition moyenne annuelle estimée entre 9,4 Mds\$ (2019) et 10,0 Mds\$ (2022) reflétant la croissance des activités exposées au dollar
- Des cours couverts en amélioration sur la période qui permettent de :
 - ✓ lisser les variations du cours spot,
 - ✓ offrir de la visibilité jusqu'à 3/4 ans

Une politique qui vise à protéger la performance économique de Safran

Cash flow libre et position de dette nette



* dont (26) M€ de dividendes versés aux minoritaires

Dividende 2017 de 1,60 € par action aux actionnaires de la société mère

- > Entièrement payé en mai 2018

Rachats d'actions

- > 2 tranches annoncées les 27 mars et 29 juin 2018 : rachat de (522) M€ d'actions

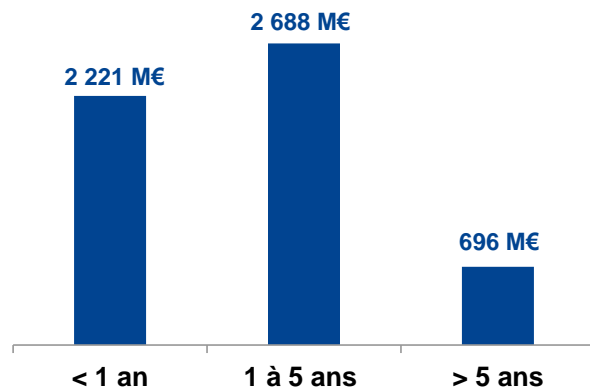
Acquisitions, cessions

- > (4 480) M€ pour l'acquisition de Zodiac Aerospace

Consolidation de la dette nette de Zodiac Aerospace: (1 039) M€

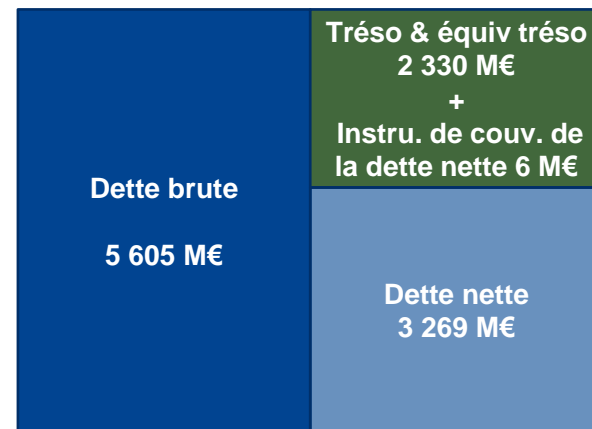
Dettes brute et liquidité

Echéancier de remboursement de la dette
(31 décembre 2018)



OCEANE (émises le 21 juin 2018) – 700 M€, zéro coupon

Obligations à taux variable à deux ans (émise le 13 juillet 2018) - 500M€ coupon Euribor 3 mois + 33 pts de base



Lignes de financement disponibles :

- ◆ Lignes de crédit – 2,52 Mds€, maturité déc. 2022 – pas de covenant

Proposition d'un dividende de 1,82 euro par action et affectation du résultat social

Détermination du dividende (comptes consolidés ajustés)

En M€	
Résultat opérationnel courant	3 023
Résultat opérationnel	2 908
Résultat net	1 981
<i>dont CICE</i>	45
Résultat net ajusté hors CICE	1 936

Montant à distribuer	793
Soit en € par action	1,82

Affectation du résultat social (comptes statutaires de SAFRAN SA)

En M€	
Bénéfice de l'exercice	1 705
Report à nouveau (31-12-17)	1 516
Bénéfice distribuable	3 221

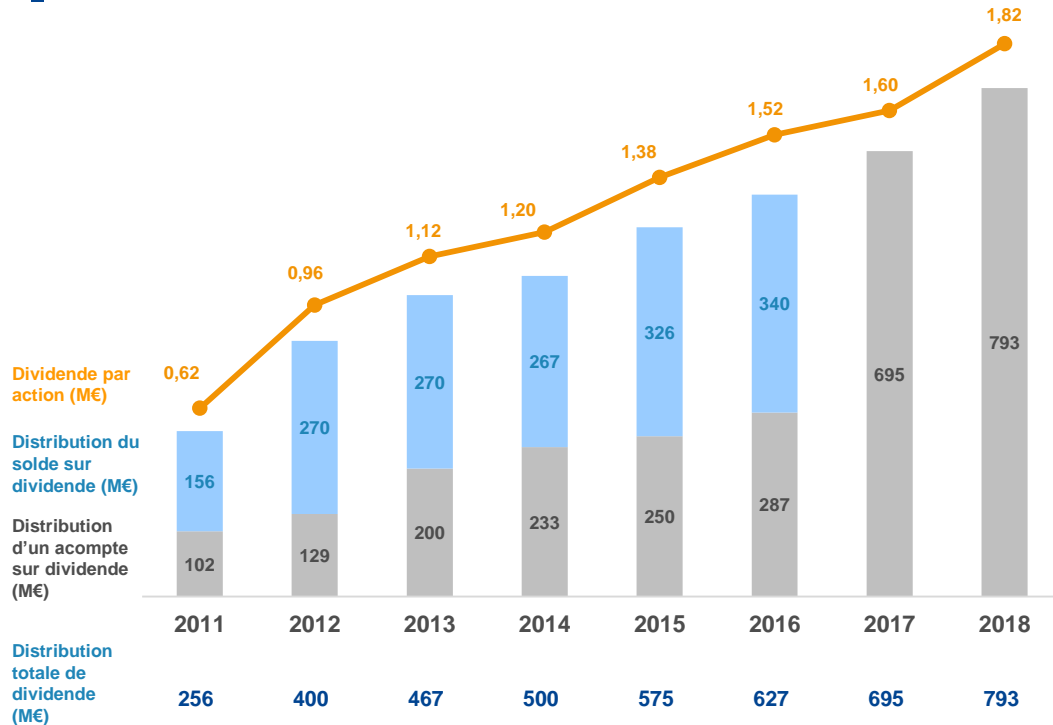
Affectation

Dividende	793
Report à nouveau (31-12-18)	2 428

Taux de distribution de 41%



Dividende 2018

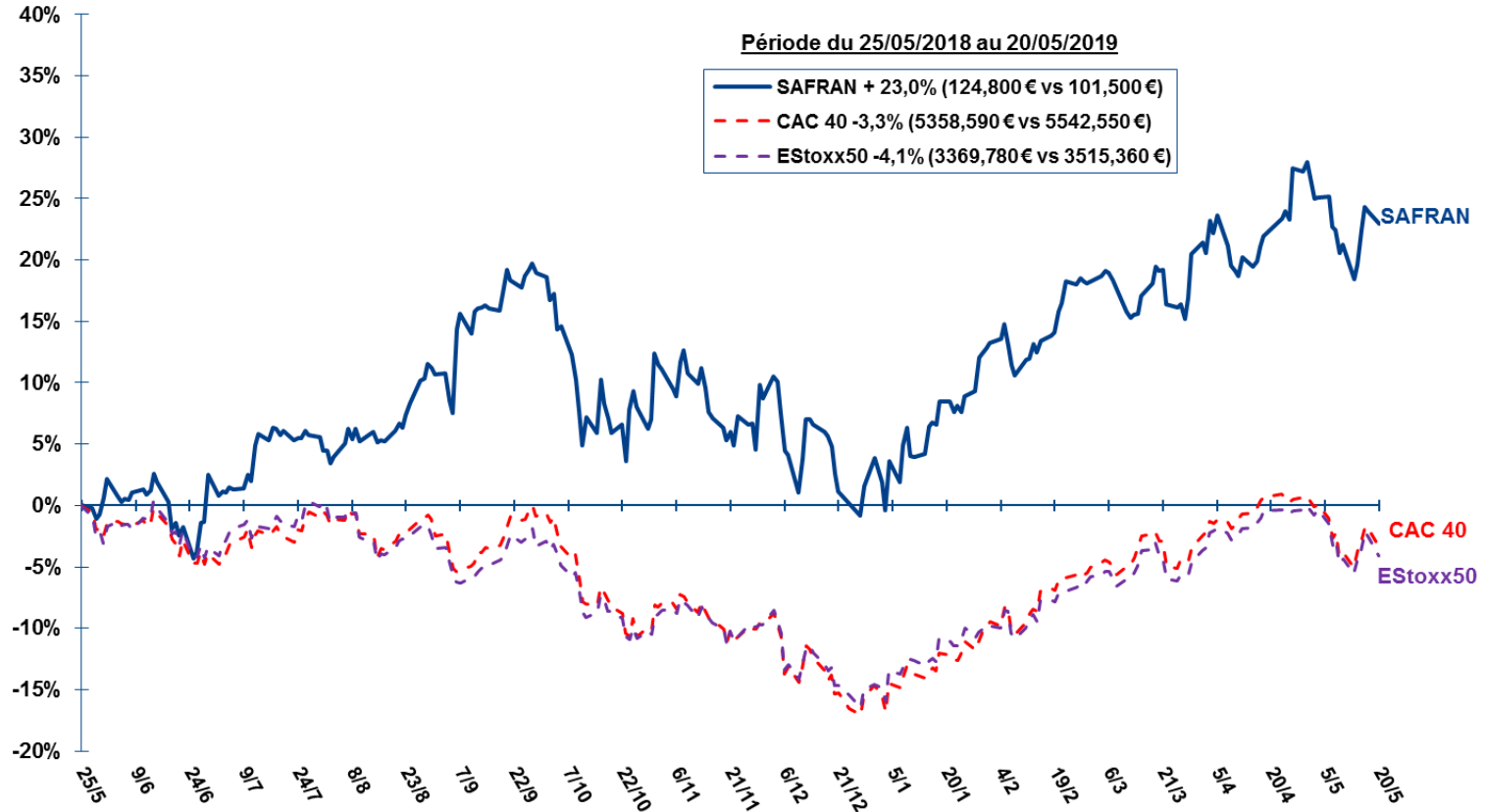


Proposition de versement d'un dividende aux actionnaires de 1,82 €

- > Payé entièrement en 2019
- > Détachement du dividende : 27 mai 2019
- > Date de mise en paiement : 29 mai 2019

Paiement d'un dividende de 1,82 € par action (sous réserve de l'approbation des actionnaires), en hausse de 13,8 %

Action Safran depuis l'AG du 25 mai 2018 – 20 mai 2019



Point sur le programme de rachat d'actions de 2,3 Mds€

Pour rappel, en 2018, Safran a émis :

- ✓ 26,6 millions d'actions de préférence A en rémunération d'une partie de l'acquisition de Zodiac Aerospace le 13 février
- ✓ 3,5 millions d'actions ordinaires attribuées aux actionnaires de Zodiac en rémunération de la fusion/absorption de Zodiac Aerospace par Safran réalisée le 1^{er} décembre

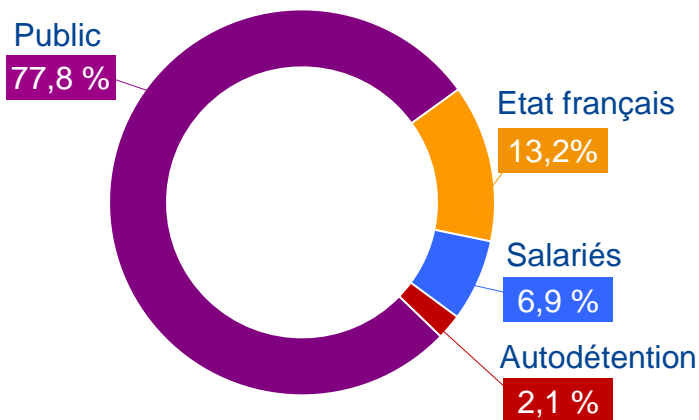
➤ Au cours de l'année 2018, Safran a acheté 11,4 M d'actions correspondant à un montant d'1,2 Md€ dans le cadre de son programme de rachat de 2,3 Mds€ annoncé en 2017. Ces 11,4 millions d'actions auto-détenues ont ensuite été annulées en décembre 2018.

- ✓ BNPA (de base) 2018 avant annulation des 11,4 M d'actions : 4,48 €
 - ✓ BNPA (de base) 2018 après annulation des 11,4 M d'actions : 4,60 €
- ↳ soit un gain de 12 centimes par action

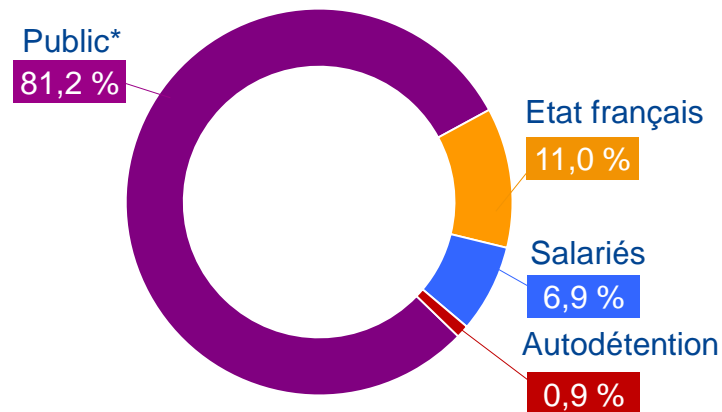
➤ Du 10 janvier au 10 mai 2019, Safran a acheté 3,1 M d'actions supplémentaires correspondant à un montant de 352 M€, ce qui porte l'exécution du programme à 1,6 Mds€ à date. Il restera donc environ 720 M€ à réaliser pour finaliser le programme.

Répartition du capital

A l'AGM du 25 mai 2018
(base : 444 millions d'actions)



Au 30 avril 2019
(base 436 millions d'actions)



* Les actions de préférence A émises au profit des anciens actionnaires de Zodiac Aerospace sont intégralement classées dans le Public

Chiffre d'affaires du T1 2019 : un très bon début d'année

Données ajustées <i>(En millions d'euros)</i>	T1 2018	T1 2019	<i>Variation publiée</i>	<i>Variation organique</i>
Propulsion aéronautique et spatiale	2 286	2 735	19,6 %	14,8 %
Equipements aéronautiques	1 263	1 458	15,4 %	9,2 %
Défense	298	360	20,8 %	11,1 %
Aerosystems et Aircraft Interiors	369	1 225	<i>ns</i>	13,3 %
<i>dont Aerosystems</i>	<i>na</i>	<i>587</i>	<i>na</i>	<i>na</i>
<i>dont Aircraft Interiors</i>	<i>na</i>	<i>638</i>	<i>na</i>	<i>na</i>
 Holding & Autres	6	3	<i>na</i>	<i>na</i>
Safran	4 222	5 781	36,9 %	12,6 %

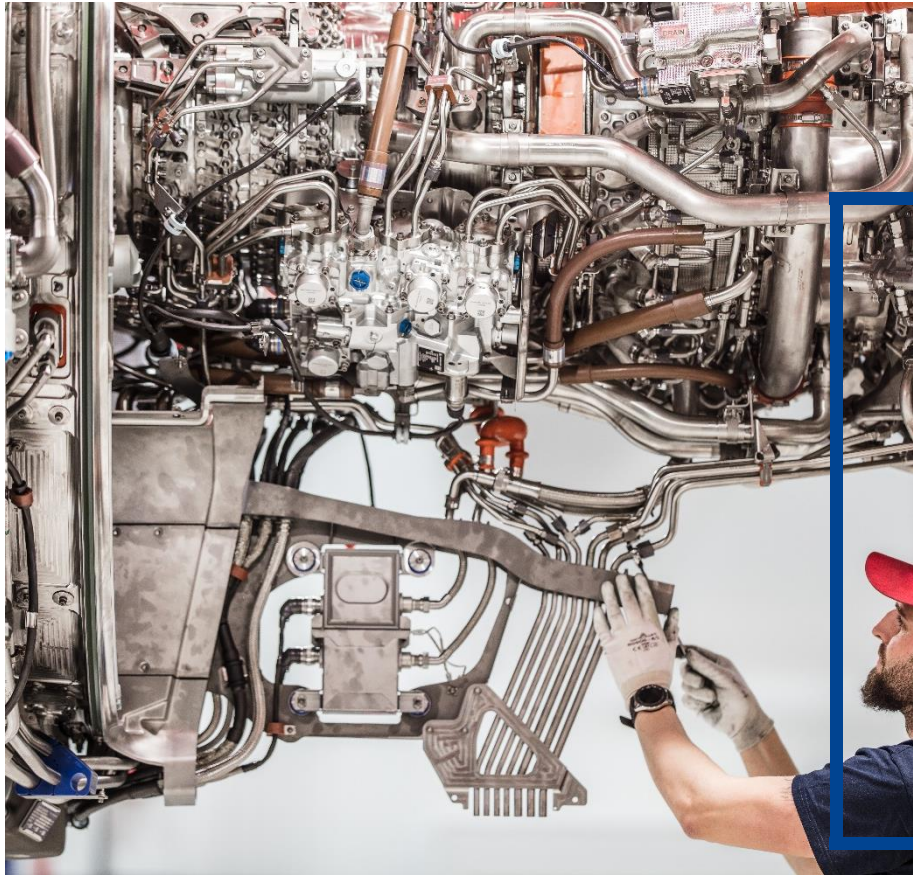


**POWERED
BY TRUST**



4

RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



GOVERNANCE

Gouvernance : un Conseil engagé

Indicateurs	Nombre de réunions 2018	Nombre de membres	Taux de participation 2018	Taux d'indépendant (1)
CONSEIL	10	17	95%	54 %
Comité d'audit et des risques	5	5	96 %	75 %
Comité des nominations et des rémunérations	4	7	96 %	66,66 %
Comité Innovation et technologie	2	5	91 %	75%

(1) Hors administrateurs représentant les salariés et les salariés actionnaires.

Standards de gouvernance

- **Dissociation** des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général
- **Administrateur référent indépendant**
- **Majorité d'administrateurs indépendants**
- **Juste représentation de différentes parties prenantes**

Composition et évaluation du Conseil d'administration

- **Composition** : politique de diversité

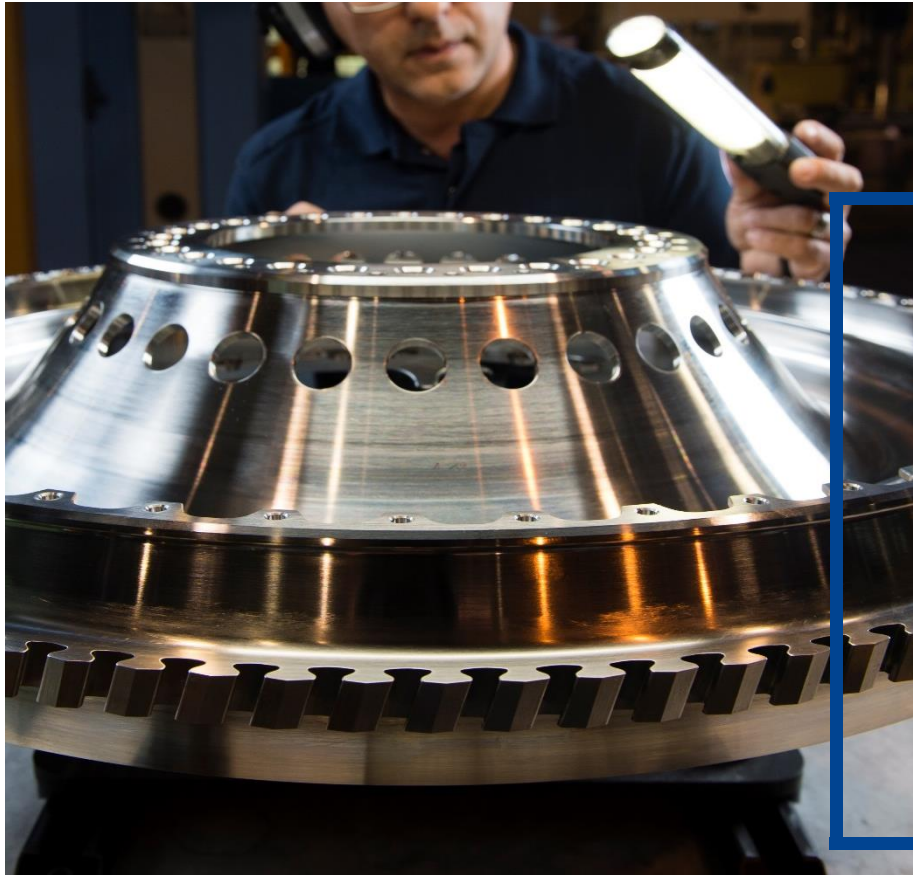
- **Evaluation du fonctionnement du Conseil et de ses comités**
 - ✓ Evaluation formalisée en 2018
 - ✓ Avec l'assistance d'un cabinet international spécialisé
 - ✓ Entretiens individuels – Evaluation de la contribution individuelle de chaque administrateur
 - ✓ Actionnaires institutionnels significatifs interrogés

Evolutions dans la composition du Conseil d'administration

- **Résolution 6** : proposition de renouveler le mandat d'administrateur indépendant de Jean-Lou Chameau
- **Résolution 7** : proposition de nommer un administrateur indépendant supplémentaire, Laurent Guillot, qui aura également vocation à venir consolider la composition du Comité d'audit et des risques
- **Résolution 8** : proposition de ratifier la nomination provisoire (cooptation) par le Conseil du 7 février 2019 de Caroline Laurent en qualité d'administrateur (ce mandat s'achèvera à l'issue de cette même assemblée générale)
- **Résolution 9** : proposition de renouveler, sur proposition de l'Etat, le mandat d'administrateur de Vincent Imbert



**POWERED
BY TRUST**



Monique COHEN

Présidente du Comité des nominations et des rémunérations

GOVERNANCE (Suite)

RÉMUNÉRATIONS

- « SAY ON PAY »
- POLITIQUES DE RÉMUNÉRATION

Gouvernance

- **Situation des dirigeants mandataires sociaux**
- **Renouvellement des mandats d'administrateurs du Président et du Directeur Général**

- **Résolution 4** : proposition de renouveler le mandat d'administrateur de Ross McInnes

En cas de renouvellement de ce mandat d'administrateur par l'assemblée générale, il sera également renouvelé par le Conseil d'administration dans ses fonctions de Président du Conseil

- **Résolution 5** : proposition de renouveler le mandat d'administrateur de Philippe Petitcolin

Rémunérations 2018 - « Say on Pay ex-post »

➤ Résolutions 10 et 11 :

- ↳ **Vote annuel**, dit **ex-post**, sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués en 2018 aux dirigeants mandataires sociaux en raison de leur mandat (article L.225-37-2 du Code de commerce)

- ↳ Versement de la rémunération variable annuelle 2018 du Directeur Général conditionné à ce vote

- ✓ **Résolution 10** : approbation des éléments de rémunération 2018 du Président

- ✓ **Résolution 11** : approbation des éléments de rémunération 2018 du Directeur Général

Rémunération du Président du Conseil d'administration due au titre de l'exercice 2018 (Say on Pay « ex-post ») – Résolution 10

Rémunérations ⁽¹⁾ du Président du Conseil d'administration	
Rémunération fixe	450 000 € <i>(CA du 26 février 2018 - inchangé pour 2019)</i>
Rémunération variable annuelle	N/A
Rémunération variable pluriannuelle	N/A
Rémunération exceptionnelle	N/A
Jetons de présence	N/A
Autre ⁽²⁾	12 897 €
Avantages en nature ⁽³⁾	2 912 €
Total	465 809 €

(1) Montants bruts / (2) Versement complémentaire au titre de la retraite Article 82 permettant le paiement de l'impôt (dispositif reposant sur une fiscalisation à l'entrée) /

(3) Véhicule de fonction

Rémunération du Directeur Général due au titre de l'exercice 2018

(Say on Pay « ex-post ») – Résolution 11

Rémunérations ⁽¹⁾ du Directeur Général	
Rémunération fixe	800 000 € <i>(CA du 26 février 2018 - inchangé pour 2019)</i>
Rémunération variable annuelle	960 000 €
Actions de performance – ILT ⁽²⁾ ⁽⁵⁾	Attribution de 13 600 actions de performance
Rémunération exceptionnelle	N/A
Jetons de présence	N/A
Autre ⁽³⁾	171 349 €
Avantages en nature ⁽⁴⁾	4 787 €
Total⁽⁵⁾	1 936 137 €

(1) Montants bruts / (2) cf. DDR 2018 / (3) Versement complémentaire au titre de la retraite Article 82 permettant le paiement de l'impôt (dispositif reposant sur une fiscalisation à l'entrée) / (4) Véhicule de fonction / (5) Hors valorisation comptable de l'ILT, soit 956 205 € - ce montant ne correspond pas à une rémunération perçue

Politique de rémunération

➤ Résolutions 12 et 13 : Politiques de rémunération

↪ **Vote annuel**, dit **ex-ante**, sur les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux en raison de leur mandat (article L.225-37-2 du Code de commerce)

↪ **Politiques inchangées** depuis celles approuvées par l'assemblée générale du 25 mai 2018

- ✓ **Résolution 12** : politique de rémunération applicable au Président
- ✓ **Résolution 13** : politique de rémunération applicable au Directeur Général

Politique de rémunération du Président du Conseil (vote « ex ante » – Résolution 12)

- **Politique inchangée** par rapport à celle approuvée par l'assemblée générale du 25 mai 2018

- **Structure**
 - ↪ Rémunération forfaitaire fixe annuelle

 - ↪ Bénéfice du dispositif de régimes de retraite applicable aux cadres supérieurs du Groupe (pas de régime de retraite spécifique)

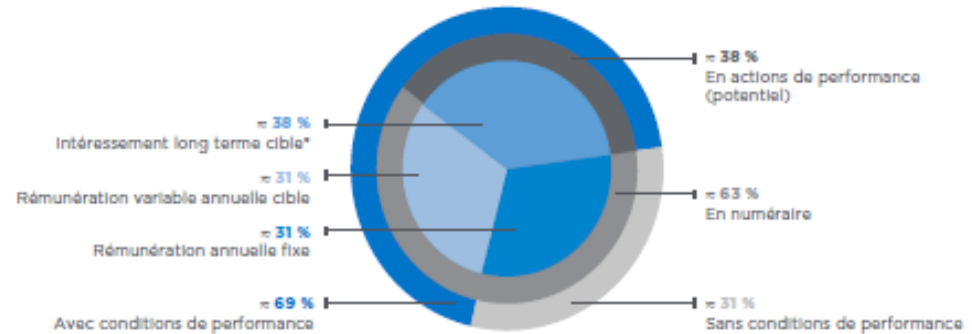
 - ↪ Pas de jetons de présence
 - ↪ Pas de rémunération variable annuelle
 - ↪ Pas de rémunération variable pluriannuelle
 - ↪ Pas de dispositif d'intéressement long terme
 - ↪ Pas de rémunération exceptionnelle

Politique de rémunération du Directeur Général (vote « ex ante » – Résolution 13)

- **Politique inchangée** par rapport à celle approuvée par l'assemblée générale du 25 mai 2018
- **Structure récurrente de rémunération**

- ↪ Rémunération forfaitaire fixe annuelle
- ↪ Rémunération variable annuelle
- ↪ Dispositif d'intéressement long terme
- ↪ Pas de rémunération variable pluriannuelle
- ↪ Pas de rémunération exceptionnelle
- ↪ Pas de jetons de présence

- ↪ Bénéfice du dispositif de régimes de retraite applicable aux cadres supérieurs du Groupe (pas de régime de retraite spécifique)



* En valorisation IFRS à l'attribution

Politique de rémunération du Directeur Général (vote « ex ante » – Résolution 13)

➤ Critères applicables à la rémunération variable annuelle cible

↪ pour 2/3 sur la base d'objectifs quantitatifs de performance économique :

- ✓ ROC pour 60%, CFL pour 30% et BFR (à travers valeurs d'exploitation (stocks) pour 5% et impayés pour 5%)
- ✓ seuils de déclenchement, les objectifs étant ceux du budget annuel :
 - 80% de l'objectif de ROC
 - 65% de l'objectif de CFL
 - 135% de chacun des objectifs de BFR

↪ Pour 1/3 sur la base d'objectifs personnels (qualitatifs et quantitatifs)

- ✓ portent sur des enjeux stratégiques, business et managériaux propres à l'exercice à venir (ex: mise en œuvre d'orientations stratégiques, développements et programmes industriels et commerciaux importants, actions d'organisation et de management et réalisations s'intégrant dans la démarche RSE et de développement durable du Groupe)
- ✓ ne relèvent pas des tâches courantes - actions spécifiques sur lesquelles des performances particulières sont attendues

↪ Rémunération variable cible et plafond :

- ✓ Cible = 100% de la rémunération fixe (pour l'atteinte à 100% de l'ensemble des objectifs)
- ✓ Plafond = 150% de la rémunération fixe (pour une surperformance correspondant à l'atteinte à 130% des objectifs)

Politique de rémunération du Directeur Général (vote « ex ante » – Résolution 13)

➤ Critères applicables à l'intéressement long terme (actions de performance)

↳ Plafond

- ◆ pas plus de l'équivalent de 120% de sa rémunération fixe annuelle (en valorisation IFRS à l'attribution)
- ◆ pas plus de 5% du total de chaque attribution d'actions de performance

↳ Deux conditions de performance internes (pesant pour 70%)

- ◆ ROC pour 35% et CFL pour 35%
- ◆ niveaux d'atteinte mesurés par référence à la moyenne des montants prévus pour l'exercice en cours à la date d'attribution et pour les deux exercices suivants dans le dernier plan moyen terme (PMT) du Groupe
- ◆ Possibilité de prévoir des conditions internes additionnelles dans cette part

↳ Une condition de performance externe (pesant pour 30%)

- ◆ liée au positionnement de la performance globale relative du titre Safran (TSR), par rapport à un panel de sociétés ou d'indices de référence
- ◆ Utilisation actuelle d'un **indice composite** permettant de se comparer simultanément au marché sectoriel européen (STOXX® Europe TMI Aerospace & Defense), au marché sectoriel américain (S&P Aerospace & Defense Industry Select) et à l'indice de référence du marché français (CAC 40 Gross Return), chacun pesant pour un tiers.

↳ Période d'acquisition (minimum 3 ans) et de conservation (minimum 1 an)



**POWERED
BY TRUST**



PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

1- Partie ordinaire

Partie ordinaire

Résolutions déjà présentées

- **Résolutions 1 à 3** – Comptes sociaux et consolidés – Dividendes
- **Résolutions 4 à 9** – Composition du Conseil d'administration
- **Résolutions 10 et 11** – approbation *ex post* des éléments de rémunération 2018 du Président et du Directeur Général
- **Résolutions 12 et 13** – approbation des politiques de rémunération applicables au Président et au Directeur Général, inchangées depuis l'assemblée générale 2018

Partie ordinaire - Programme de rachat d'actions

➤ **Résolution 14** : renouvellement de l'autorisation d'achats d'actions

↪ **Durée** de l'autorisation : **18 mois**

↪ **Prix maximum par action** : **155 €** (montant maximum des fonds affectés au programme fixé à 6,7 Mds€)

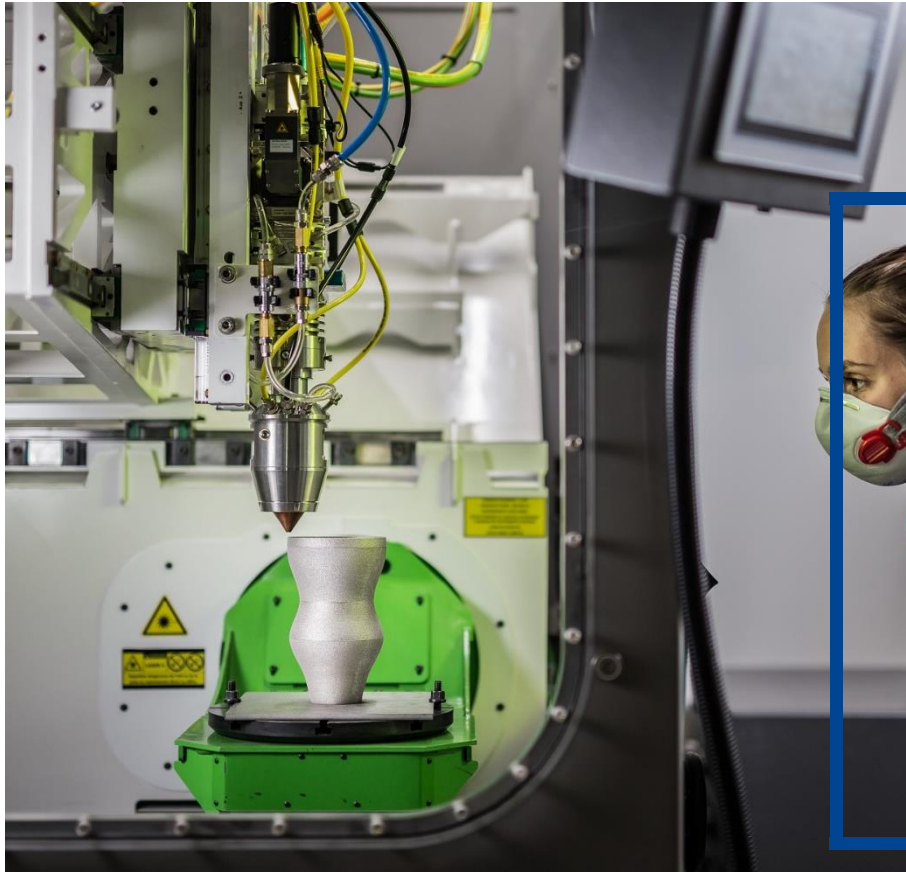
- ✓ La pratique de Safran consiste à fixer ce prix maximum de rachat à environ 30 % du cours de clôture le plus élevé de l'action Safran sur les 12 mois précédant sa fixation. Ce prix ne constitue pas un objectif de cours.

↪ **Limite** : **10 %** du capital

↪ **Objectifs** du programme **identiques à ceux des précédentes autorisations** :

- ✓ animation du marché du titre Safran, dans le cadre d'un contrat de liquidité
- ✓ attribution ou cession d'actions à des salariés / mandataires sociaux
- ✓ remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières
- ✓ conservation et remise ultérieure d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe
- ✓ annulation d'actions

↪ Autorisation nécessaire pour continuer la mise en oeuvre des programmes de "sharebuyback" (rachat d'actions pour annulation) annoncés par Safran



PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2- Partie extraordinaire

Partie extraordinaire – Modification statutaire

➤ **Résolution 15** : modification de l'article 14.8 des statuts

- ✎ Au regard des évolutions législatives et de la composition de l'actionnariat salarié de Safran, il est utile de compléter et préciser dans les Statuts :
- ✓ certaines des modalités de nomination des candidats administrateurs représentant les salariés actionnaires, en amont des consultations qui seront effectuées pour désigner les candidats qui seront proposés au vote de l'assemblée générale 2020
 - ✓ les mesures pouvant être prises en cas de vacance de poste à l'effet d'assurer la continuité de la représentation des salariés actionnaires.

Partie extraordinaire – Autorisations financières

- **Objectif** : conférer au Conseil d'administration certaines autorisations afin de procéder aux opérations qui s'avèreraient nécessaires pour la bonne marche et le développement de la Société et du Groupe
 - ↪ Renouvellement des autorisations conférées au Conseil en 2017, avec des **plafonds de dilution inchangés**
 - ↪ Ces délégations remplaceront les délégations ayant le même objet précédemment consenties au Conseil d'administration
 - ↪ **Objets des autorisations identiques à ceux des précédentes autorisations** :
 - augmenter le capital social par émission, avec **maintien** du droit préférentiel de souscription, d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital
 - augmenter le capital social par émission, avec **suppression** du droit préférentiel de souscription, d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, **par offre au public**
 - augmenter le capital social par émission, avec **suppression** du droit préférentiel de souscription, d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, **en cas d'offre publique d'échange initiée par Safran**
 - augmenter le capital social par émission, avec **suppression** du droit préférentiel de souscription, d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, **par voie de placement privé**
 - augmenter le capital social par **incorporation de réserves, bénéfices ou primes**

Partie extraordinaire – Autorisations financières

- **Deux séries d'autorisations financières** seront soumises au vote, comme déjà pratiqué en 2017 (afin de tenir compte de la diversité et des attentes des actionnaires)
 - ↪ **Résolutions 16 à 21** : une première série de délégations **utilisables uniquement en dehors des périodes de préoffre et d'offre publique** visant les actions de Safran
 - ↪ **Résolutions 22 à 27** : une seconde série de délégations similaires, **utilisables uniquement en période de préoffre et d'offre publique** visant les actions de Safran

Partie extraordinaire – Autorisations financières – Plafond global et sous-plafonds

- **Plafond global** (fixé dans la résolution 16 – émissions avec **maintien** du droit préférentiel de souscription, **hors période d'offre** publique)
 - ✓ **20 M€** (moins de 23 % du capital)
 - ✓ 1,8 Md€ pour les émissions de titres de créances donnant accès au capital

- **Sous-plafonds**
 - ↪ **Sous-plafond cumulé** des émissions **avec suppression** du droit préférentiel de souscription (**résolutions 17 à 20 et 23 à 26**)
 - ✓ **8 M€** pour les augmentations de capital (soit **9,2%** du capital)
 - ✓ 1,8 Md€ pour les émissions de titres de créances donnant accès au capital
 - ✓ qu'elles soient réalisées hors période d'offre ou en période de préoffre et d'offre publique

 - ↪ **Résolutions 22 à 27 : sous-plafond cumulé** des augmentations de capital **en période de préoffre et d'offre publique**
 - ✓ **8 M€** (soit **9,2%** du capital)
 - ✓ 1,8 Md€ pour les émissions de titres de créances donnant accès au capital

Partie extraordinaire – Augmentation de capital réservée aux salariés

- **Résolution 28** : délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission, **avec suppression** du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires **réservées aux salariés** adhérents de plans d'épargne du Groupe

↪ **Durée** de l'autorisation : **26 mois**

↪ **Plafonds**

- ✓ **1 %** du capital
- ✓ S'impute sur le plafond de la résolution 16 (plafond global)

Partie extraordinaire – Réduction de capital

- **Résolution 29** : autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues
 - ↪ **Objectifs** = gestion active du capital, optimisation du bilan, compensation de dilution
 - ✓ Autorisation nécessaire pour continuer la mise en oeuvre des programmes de “sharebuyback” (rachat d’actions pour annulation) annoncés par Safran
 - ↪ **Durée** de l'autorisation : **24 mois**
 - ↪ **Limite** légale = **10 %** du capital **par période de 24 mois**

Partie extraordinaire – Attributions gratuites d’actions de performance

- **Résolution 30** : autorisation de procéder à des attributions gratuites d’actions de performance
 - ↪ **Durée** de l’autorisation : **26 mois**
 - ↪ **Plafonds** :
 - ✓ **0,40 %** du capital (et **2/3 de ce taux** par exercice fiscal) – **5 % maximum** de chaque attribution par mandataire social (soit **0,01 %** par mandataire, par exercice)
 - ↪ **Conditions de performance** internes et externe pour tous sur l’intégralité des attributions mesurées **sur 3 exercices** consécutifs
 - ✓ **Conditions internes** : ROC et CFL pour moitié chacun (pour 70 % minimum dans l’ensemble - possibilité de prévoir des conditions internes additionnelles dans cette part)
 - ✓ **Condition externe** : TSR (pour 30 % pour le Directeur Général et les membres du Comex et un minimum de 10 % pour les autres bénéficiaires)
 - ↪ **Période d’acquisition** d’au moins **3 ans** pour tous les bénéficiaires
 - ↪ **Période de conservation supplémentaire** d’au moins **1 an** pour le Directeur Général et les membres du Comex

Pouvoirs pour formalités

➤ Résolution 31 :

↳ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales



**POWERED
BY TRUST**



5

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



**POWERED
BY TRUST**



6

QUESTIONS ET RÉPONSES



**POWERED
BY TRUST**



7

VOTE DES RÉOLUTIONS

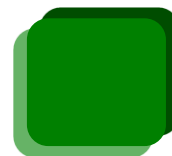
Slide de présentation du système de vote

ou

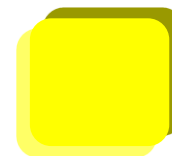
FILM

Première résolution - AGO

Approbation des **comptes sociaux** de l'exercice 2018



Pour



Abstention



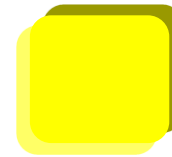
Contre

Deuxième résolution - AGO

Approbation des **comptes consolidés** de l'exercice 2018



Pour



Abstention



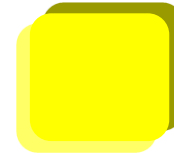
Contre

Troisième résolution - AGO

Affectation du **résultat**, fixation du **dividende**



Pour



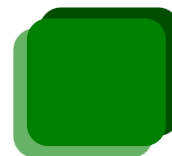
Abstention



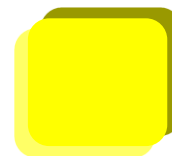
Contre

Quatrième résolution - AGO

Renouvellement du mandat d'**administrateur** de **Ross McInnes**



Pour



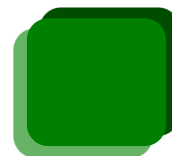
Abstention



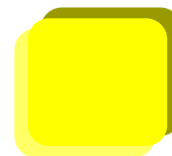
Contre

Cinquième résolution - AGO

Renouvellement du mandat d'**administrateur** de **Philippe Petitcolin**



Pour



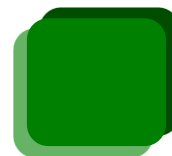
Abstention



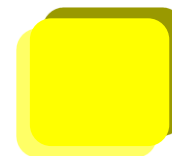
Contre

Sixième résolution - AGO

Renouvellement du mandat d'**administrateur** de **Jean-Lou Chameau**



Pour



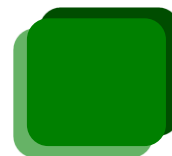
Abstention



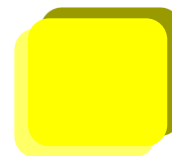
Contre

Septième résolution - AGO

Nomination de **Laurent Guillot** en qualité d'**administrateur**



Pour



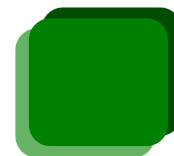
Abstention



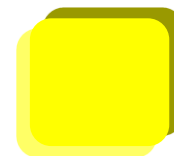
Contre

Huitième résolution - AGO

Ratification de la cooptation de **Caroline Laurent** en qualité d'**administrateur**



Pour



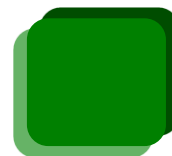
Abstention



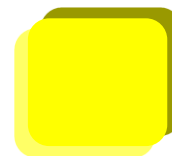
Contre

Neuvième résolution - AGO

Renouvellement du mandat d'**administrateur** de **Vincent Imbert**



Pour



Abstention



Contre

Dixième résolution - AGO

Approbation des éléments de la **rémunération** due ou attribuée, au titre de l'exercice 2018, à Ross McInnes, **Président du Conseil d'administration**



Pour



Abstention



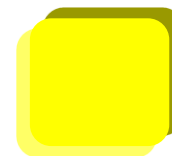
Contre

Onzième résolution - AGO

Approbation des éléments de la **rémunération** due ou attribuée, au titre de l'exercice 2018, à Philippe Petitcolin, **Directeur Général**



Pour



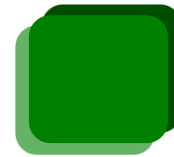
Abstention



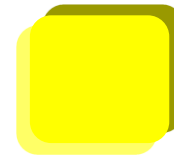
Contre

Douzième résolution - AGO

Approbation de la **politique de rémunération** applicable au **Président du Conseil d'administration**



Pour



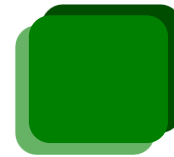
Abstention



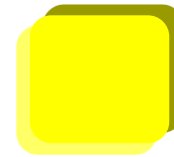
Contre

Treizième résolution - AGO

Approbation de la **politique de rémunération** applicable au **Directeur Général**



Pour



Abstention



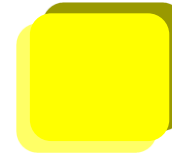
Contre

Quatorzième résolution - AGO

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société



Pour



Abstention



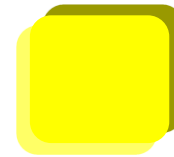
Contre

Quinzième résolution - AGO

Modification de l'**article 14.8 des statuts** (modalités de désignation des administrateurs représentant les salariés actionnaires)



Pour



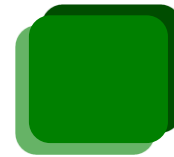
Abstention



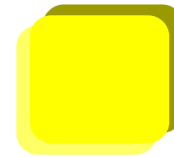
Contre

Seizième résolution - AGE

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission, **avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires**, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, **utilisable uniquement en dehors des périodes de préoffre et d'offre publique**



Pour



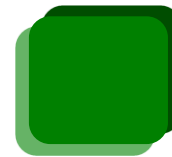
Abstention



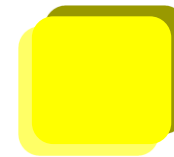
Contre

Dix-septième résolution - AGE

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission, **avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires**, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, **par offre au public, utilisable uniquement en dehors des périodes de préoffre et d'offre publique**



Pour



Abstention



Contre

Dix-huitième résolution - AGE

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission, **avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires**, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, **en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société, utilisable uniquement en dehors des périodes de préoffre et d'offre publique**



Pour



Abstention



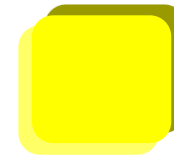
Contre

Dix-neuvième résolution - AGE

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, par voie de **placement privé** visé à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier, **avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, utilisable uniquement en dehors des périodes de préoffre et d'offre publique**



Pour



Abstention



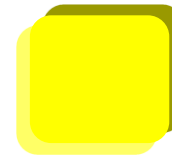
Contre

Vingtième résolution - AGE

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet **d'augmenter le nombre de titres à émettre** en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (réalisée en application des 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème} ou 19^{ème} résolutions), **utilisable uniquement en dehors des périodes de préoffre et d'offre publique**



Pour



Abstention



Contre

Vingt-et-unième résolution - AGE

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par **incorporation de réserves, bénéfices ou primes, utilisable uniquement en dehors des périodes de préoffre et d'offre publique**



Pour



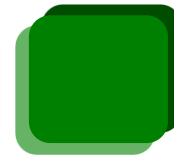
Abstention



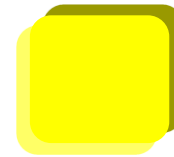
Contre

Vingt-deuxième résolution - AGE

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission, **avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires**, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, **utilisable uniquement en période de préoffre et d'offre publique**



Pour



Abstention



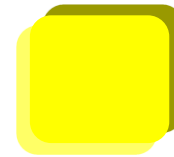
Contre

Vingt-troisième résolution - AGE

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission, **avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires**, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, **par offre au public, utilisable uniquement en période de préoffre et d'offre publique**



Pour



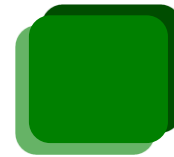
Abstention



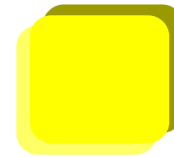
Contre

Vingt-quatrième résolution - AGE

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission, **avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires**, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, **en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société, utilisable uniquement en période de préoffre et d'offre publique**



Pour



Abstention



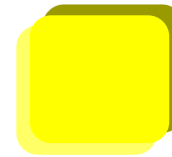
Contre

Vingt-cinquième résolution - AGE

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, par voie de **placement privé** visé à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier, **avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, utilisable uniquement en période de préoffre et d'offre publique**



Pour



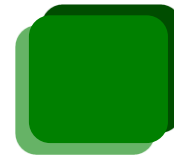
Abstention



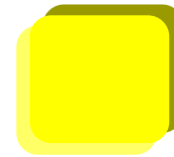
Contre

Vingt-sixième résolution - AGE

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet **d'augmenter le nombre de titres à émettre** en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (réalisée en application des 22^{ème}, 23^{ème}, 24^{ème} ou 25^{ème} résolutions), **utilisable uniquement en période de préoffre et d'offre publique**



Pour



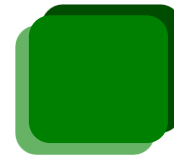
Abstention



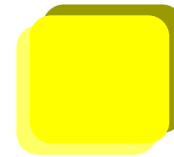
Contre

Vingt-septième résolution - AGE

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par **incorporation de réserves, bénéfices ou primes, utilisable uniquement en période de préoffre et d'offre publique**



Pour



Abstention



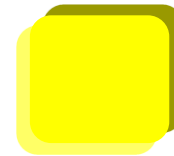
Contre

Vingt-huitième résolution - AGE

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission, **avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires réservées aux salariés adhérents de plans d'épargne** du groupe Safran



Pour



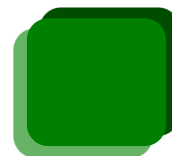
Abstention



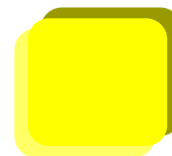
Contre

Vingt-neuvième résolution - AGE

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de **réduire le capital social** par **annulation** des actions de la Société détenues par celle-ci



Pour



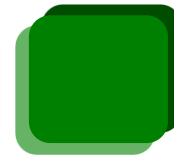
Abstention



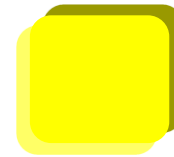
Contre

Trentième résolution - AGE

Autorisation à donner au Conseil d'administration de procéder à l'**attribution gratuite d'actions** existantes ou à émettre de la Société au profit de **salariés** et de **mandataires sociaux** de la Société et des sociétés du groupe Safran, emportant **renonciation au droit préférentiel de souscription des actionnaires**



Pour



Abstention



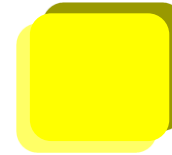
Contre

Trente-et-unième résolution - Pouvoirs

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités



Pour



Abstention



Contre



**POWERED
BY TRUST**

Brève suspension de séance

Suspension momentanée de l'Assemblée

**Merci de rester dans la salle,
la séance reprendra dans quelques minutes**

Reprise de la séance

La séance va reprendre

Merci de votre compréhension

Suspension de séance – Evacuation temporaire

Suspension temporaire de l'Assemblée

Veillez évacuer temporairement la salle

Merci de vous diriger vers les sorties de secours et
patienter aux points de regroupement

Veillez conserver vos boîtiers de vote

Résolutions contradictoires – Procédure de vote

Texte de la Résolution [__] :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de majorité et de quorum requises en assemblée générale ordinaire, décide que, suite au vote favorable par l'assemblée (i) de la résolution [__] et (ii) de la nouvelle résolution [__], qui sont manifestement contradictoires, la résolution adoptée est celle ayant obtenu le plus grand nombre de vote, à savoir la résolution [__].

Révocation d'un administrateur

Texte de la Résolution [__] :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de majorité et de quorum requises en assemblée générale ordinaire, décide de mettre fin par anticipation, avec effet à l'issue de la présente assemblée, au mandat de [_____].

Nomination d'un administrateur

Texte de la Résolution [__] :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme [.....] en qualité d'administrateur pour une durée de quatre années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Nouvelle résolution / amendement

Texte de la Résolution [__] :